

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 7 septembre 2023 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Sainte-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay  
Siège #2 - André Ferland  
Siège #3 - Jean-Guy Labbé  
Siège #4 - Réjean Labonté  
Siège #5 - Mario Chiasson  
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

142-09-23

### **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AOÛT 2023
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Comptes fournisseurs au 7 septembre 2023
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
  - 6.1 - Service incendie
  - 6.2 - Programme PRIMEAU
  - 6.3 - Dérogation mineure / Dany Boilard et Jenny Lachance
  - 6.4 - Éclairage des rues
  - 6.5 - Parc industriel
  - 6.6 - Préavis d'attestation d'assainissement municipale
  - 6.7 - MRC des Etchemins / projet "Les chef-d'oeuvres"
  - 6.8 - Programme d'aide à la voirie locale
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
  - 7.1 - Oeuvre des loisirs
  - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard
  - 7.3 - MRC des Etchemins / Gala reconnaissance
  - 7.4 - Démission Mario Chiasson
  - 7.5 - Ministère des Affaires municipales
  - 7.6 - Écran numérique
  - 7.7 - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
- 8 - CORRESPONDANCE
  - 8.1 - FQM
  - 8.2 - Paroisse Ste-Kateri-Tekakwitha
  - 8.3 - Moulin La Lorraine
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

- 6.7 MRC des Etchemins / projet "Les chef-d'oeuvres"
- 6.8 Programme d'aide à la voirie locale
- 7.7 Programme Nouveaux horizons pour les aînés

### 8.3 Moulin La Lorraine

ADOPTÉE

143-09-23

### 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AOÛT 2023

Le procès-verbal de la séance du 17 août 2023 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

### 4 - FINANCES

144-09-23

#### 4.1 - Comptes fournisseurs au 7 septembre 2023

#### LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 7 SEPTEMBRE 2023

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2300439	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	125,00	125,00
C2300440	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	22 405,00	22 405,00
C2300441	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	200,00	200,00
C2300442	OEUVRE DES LOISIRS	5 000,00	5 000,00
C2300443	HYDRO-QUEBEC	2 070,51	2 070,51
C2300443	HYDRO-QUEBEC	496,28	496,28
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	446,41	446,41
	YVAN GAGNON	762,88	762,88
	MARCO VENABLES	498,71	498,71
	PASCAL VACHON	723,57	723,57
C2300444	AON HEWITT	5 242,76	
C2300445	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	14 057,87	
C2300446	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	5 440,49	
C2300447	BENEVA	3 572,71	
C2300448	SOGETEL INC.	774,91	
C2300449	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	696,06	
C2300450	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	15,00	
C2300451	COOP STE-JUSTINE	2 237,64	
C2300452	HYDRO-QUEBEC	1 014,68	
C2300453	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	2 199,50	
C2300454	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	18,34	
C2300455	MÉCANIQUE MOBILE D.B.	565,95	
C2300455	MÉCANIQUE MOBILE D.B.	444,95	
C2300456	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	522,99	
C2300457	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	1 221,39	
C2300458	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	143,72	
C2300459	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	952,57	
C2300460	SERGE CARRIER ET FILS INC.	4 015,03	
C2300460	SERGE CARRIER ET FILS INC.	4 435,93	
C2300461	J.R. ROY INC.	76,28	
C2300462	DENDROTIK INC.	438,05	
C2300463	SIGNALISATION LEVIS INC.	1 598,15	
C2300464	PLOMBERIE M.S. JACQUES INC.	310,43	
C2300465	M.R.C. DE BELLECHASSE	42 690,00	

C2300466	LES HUILES DESROCHES INC.	5 078,29	
C2300467	LES PNEUS ROBERT BERNARD	4 233,93	
C2300468	PIECES DE BORNES-FONTAINES J.S.R. INC.	19,47	
C2300469	EUROFINS ENVIRONEX	894,51	
C2300469	EUROFINS ENVIRONEX	498,42	
C2300470	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	1 181,72	
C2300470	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	1 667,14	
C2300471	EBI ELECTRIC	257,94	
C2300472	B. DUPONT AUTO INC.	220,12	
C2300473	POMPACTION INC.	535,03	
C2300474	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	2 215,91	
C2300475	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C2300476	COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE	75,00	
C2300477	GLS	116,37	
C2300478	TOROMONT CAT QUÉBEC	296,50	
C2300479	ÉLECTRICITÉ 3L INC	397,41	
	TOTAL	143 189,88	32 728,36
	SOLDE À PAYER	110461,52	
	ENCAISSE	285026,74	

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

## 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

## 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

### 6.1 - Service incendie

Le conseil est toujours d'accord pour modifier la ou les portes de la caserne incendie pour loger le véhicule des mâchoires de vie à condition que les travaux soient à la charge de la Régie des incendies.

De plus, le conseil est informé que la première journée d'action provinciale et pancanadienne pour vérifier les avertisseurs de fumée aura lieu le 28 septembre 2023.

### 6.2 - Programme PRIMEAU

Le conseil est informé que ce dossier suit son cours et qu'il ne manque qu'à faire approuver la dernière inspection visuelle de la conduite d'égouts sanitaires réalisée sur un tronçon de la route 204 en 2019.

145-09-23

### 6.3 - Dérogation mineure / Dany Boilard et Jenny Lachance

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Dany Boilard et Jenny Lachance qui désire construire un garage attenant à la résidence avec une marge de recul avant de 5,69 mètres comparativement à la marge de recul de 6,56 mètres autorisée en vertu de

l'article 19.3.2.1 du règlement de zonage no 76-07 ;

QUE ledit conseil municipal accepte également la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter que la somme des marges latérales de la résidence et du garage attenant à la résidence soit de 6,16 mètres comparativement à la norme de 10 mètres prévue à l'article 4.2.2 (grille de spécifications) du règlement de zonage no 76-07 ;

QUE le conseil municipal est d'avis que cette demande de dérogation mineure soit acceptée avec restriction de façon à ce que la Municipalité de Sainte-Justine se dégage de toutes responsabilités advenant des bris occasionnés au garage lors des travaux de déneigement de la route de la Station ;

QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Justine ;

QUE le conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux au demandeur ;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

#### **6.4 - Éclairage des rues**

Le directeur général informe le conseil que la demande d'installation d'un nouveau luminaire sur le boulevard Lessard a été déposée le 25 août dernier.

Pour le moment, un délai de 12 à 18 mois est à prévoir pour l'installation de ce luminaire.

Cependant, un technicien d'Hydro-Québec communiquera avec le directeur général vers le 26 septembre pour en discuter.

#### **6.5 - Parc industriel**

Nous sommes toujours en attente du certificat d'autorisation déposé au Ministère de l'Environnement car un complément à la première demande d'information a été demandé à l'ingénieure au dossier.

Une rencontre est prévue à cet effet au début de la semaine prochaine.

#### **6.6 - Préavis d'attestation d'assainissement municipale**

Le directeur général informe le conseil relativement au préavis d'attestation d'assainissement municipale déposé par le ministère de l'Environnement pour l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de notre municipalité.

#### **6.7 - MRC des Etchemins / projet "Les chef-d'oeuvres"**

Le protocole d'entente avec la MRC des Etchemins et le contrat avec Yan Farley ont été signés par le directeur général relativement au projet "Les chef-d'oeuvres".

Selon les dimensions de l'oeuvre d'art proposé par l'artiste Yan Farley, le conseil aimerait que celle-ci soit installée à l'entrée ouest du village ou sur le terrain du Centre sportif Claude-Bédard.

146-09-23

#### **6.8 - Programme d'aide à la voirie locale**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de compte des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jean-Guy Labbé,  
Il est unanimement résolu et adopté:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine approuve les dépenses d'un montant de 17 600\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

### **7.1 - Oeuvre des loisirs**

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment que l'assemblée générale annuelle aura lieu lundi prochain à 18h30.

### **7.2 - Centre sportif Claude-Bédard**

Le conseil est informé des derniers développements dans ce dossier.

### **7.3 - MRC des Etchemins / Gala reconnaissance**

Les candidatures de la Municipalité et de la bénévoles ont été déposées pour le Gala Reconnaissance de la MRC des Etchemins.

### **7.4 - Démission Mario Chiasson**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la lettre de démission de Mario Chiasson de son poste de conseiller municipal.

Sa démission sera effective à compter du 31 octobre 2023.

### **7.5 - Ministère des Affaires municipales**

Le MAMH désire informer les municipalités du Québec sur les nouvelles mesures en vigueur suite à la modification importante de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

## **7.6 - Écran numérique**

Le conseil est informé que l'écran numérique devra être remplacé car les pièces de rechange ne sont plus disponibles.

**147-09-23**

## **7.7 - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés**

Il est proposé par Mario Chiasson,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine appuie l'Oeuvre des loisirs de Sainte-Justine pour la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme "Nouveaux horizons pour les aînés" dans le but de réaliser des travaux de relocalisation du terrain de pétanque actuel sur le terrain du Centre sportif Claude-Bédard.

ADOPTÉE

## **8 - CORRESPONDANCE**

**148-09-23**

### **8.1 - FQM**

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période 2024-2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine appuie la FQM dans ses démarches auprès des gouvernements du Québec et du Canada pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028 et demande à nos 2 paliers de gouvernement de procéder de la façon suivante:

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

QUE ledit conseil municipal demande au directeur général de transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

**149-09-23**

### **8.2 - Paroisse Ste-Kateri-Tekakwitha**

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser à la Paroisse Ste-Kateri-Tekakwitha la somme de 100\$ pour l'organisation d'une activité communautaire intergénérationnelle qui contribuera à développer la bienveillance dans à l'École des Appalaches que dans chacune des dix communautés des Etchemins.

ADOPTÉE

### **8.3 - Moulin La Lorraine**

Le conseil est invité à visiter en primeur les expositions d'automne du Moulin La Lorraine le 23 septembre.

**150-09-23**

### **9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité :  
QUE la présente séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉE

---

Directeur général et greffier-trésorier

---

Maire

